

## 39<sup>ème</sup> Salon des Arts de la Ville de Balma

**DU SAMEDI 14 AU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024**

### Si vous souhaitez vous inscrire :

- 1- Téléchargez sur le site de la ville la fiche d'inscription ainsi que « la mise en conformité avec la loi fiscale » : [www.mairie-balma.fr](http://www.mairie-balma.fr) rubrique Sortir-bouger-découvrir puis sortir culture/les grands rendez-vous culturels (à droite de l'écran, vous trouverez les documents sous la photo du salon)
- 2- Envoyer par courrier électronique la fiche d'inscription, la mise en conformité avec la loi fiscale ainsi que **2 photos au format ".Jpg**, taille de la photo maximum 4Mo" **avant le VENDREDI 17 MAI** à l'adresse suivante : [culture@mairie-balma.fr](mailto:culture@mairie-balma.fr).
- 3- Ces photos seront non retouchées et auront une légende pour chacune.
- 4- Il sera mentionné le titre de chaque œuvre (ex : 1-Dupont-Les Lions / 2-Dupont-Les Tigres).
- 5- **Elles devront être en « pièces jointes » et non pas dans le corps du courriel.**

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS EXAMINES.**

### Pour la sélection :

Le jury sélectionnera les œuvres qui seront exposées au Salon des Arts 2024 et sera souverain dans son choix. Une fois la sélection réalisée par le jury, vous serez informés (ées) par mail de sa décision (courant juillet).

Montant de la participation : (paiement uniquement par chèque).

Si le jury sélectionne une ou deux de vos œuvres, un chèque de 20 €, à l'ordre du Trésor Public, vous sera demandé le lundi 9 septembre lors du dépôt des œuvres.

### Pour les œuvres sélectionnées :

- 1- **Le dépôt des œuvres aura lieu uniquement le Lundi 9 septembre de 10h à 17h sans interruption** dans la salle L'Odyssée, place de la Libération. Aucun retard ne sera accepté.
- 2- Chaque tableau doit avoir un système d'accrochage « solide » au dos.
- 3- Au dos de chaque tableau, il sera indiqué le nom de l'artiste, son prénom et le titre du tableau.

- 4- Pour les sculptures, un carton indiquant le nom, prénom de l'artiste ainsi que le titre de la sculpture sera déposé sur le socle par l'artiste.
- 5- Les sculptures doivent être apportées avec un socle solide et convenable.
- 6- Le comité d'organisation est souverain dans le choix des emplacements des œuvres sélectionnées.

#### Pour le retrait des œuvres exposées :

Le retrait des œuvres aura lieu uniquement le lundi 23/09 de 9h à 17h sans interruption dans la salle L'Odysée ; même en cas de vente (sauf cas exceptionnel). Aucun retard ne sera accepté. La fiche de retrait vous sera donnée le 9/09.

**Pour les jeunes jusqu'à 18 ans : pas de sélection par le jury.**

**Remplir et retourner la fiche d'inscription avant le vendredi 17 mai.**

**Pas de frais d'inscription - Le dépôt se fera le lundi 9 septembre de 10 h à 17 h.**

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le Pôle Culture / Animation Locale de la ville de Balma :

05 62 57 83 56 / [culture@mairie-balma.fr](mailto:culture@mairie-balma.fr)

**Si vous ne pouvez pas participer, cette année, merci de nous prévenir par les coordonnées mentionnées ci-dessus.**